



Employé/e de remontées mécaniques AFP, Mécatronicien/ne de remontées mécaniques CFC, édicitions

Employé/e de remontées mécaniques AFP

SWISSDOC 0.636.4.0, 5.636.3.0, n° 56505

Mécatronicien/ne de remontées mécaniques CFC

SWISSDOC 0.636.3.0, 5.636.2.0, n° 56504

Durée de la formation: 2 ans / 4 ans

Plans de formation relatifs aux ordonnances sur la formation professionnelle initiale (annexe 2: mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé)

En vertu de l'art. 14, al. 1, de l'ordonnance du DEFR du 12 janvier 2022 sur les travaux dangereux pour les jeunes (RS 822.115.2), l'annexe 2 du plan de formation a été adapté en fonction des dispositions de cette ordonnance. Les adaptations étaient en grande partie de nature formelle. En outre, Remontées Mécaniques Suisses a adapté les moments prévus pour la formation des mesures d'accompagnement. Ces mesures d'accompagnement en matière de sécurité au travail et de protection de la santé ont été contrôlées par le SECO, intégrées dans le plan de formation et approuvées par le SEFRI.

Approbation:

9 février 2026

Entrée en vigueur:

1^{er} mars 2026

Les plans de formation avec l'annexe 2 adaptée seront disponibles sur le site internet de l'association de la branche des remontées mécaniques suisses www.seilbahnen.org/fr et sous

www.bvz.admin.ch/bvz/index.html?lang=fr.